




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18098-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1357**

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION - ACHEVEMENT DE L'OPAH N° 5 - PRISE EN CONSIDERATION DES DOSSIERS

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Robert FOUQUET à M. Maurice CHAZEAU, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS, Mme Liliane PIERRON

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/11

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION - ACHEVEMENT DE L'OPAH N° 5 -
PRISE EN CONSIDERATION DES DOSSIERS - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le Fonds d'Aide à la Restauration (F.A.R) a été mis en place, en février 1993, dans le cadre du contrat de ville.

L'objectif du dispositif F.A.R est de favoriser le développement :

- de l'offre locative à caractère social par la pratique de loyers modérés.
- de l'amélioration des conditions résidentielles des propriétaires occupants justifiants de faibles revenus.
- de la remise aux normes de décence de logements ou d'immeubles en situation d'indécence, d'insalubrité ou de péril.

Ces aides allouées par la Ville viennent **en complément** de celles octroyées par l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.), la Communauté du Pays d'Aix et la Région, et visent à accroître le caractère incitatif du dispositif de financement aidé, prévu en matière d'amélioration de l'habitat en direction des propriétaires privés.

La Ville accorde, sous certaines conditions, ces aides à taux modulé selon la nature de l'opération, et procède à l'avance des subventions Région en vertu de la convention signée le 4 octobre 2010 avec la Ville d'Aix-en-Provence.

Bilan 1993-2011 :

Résultats du F.A.R :

Résultats significatifs en chiffres :

Depuis 1993 :

1 064 dossiers ont été déposés pour un montant de **crédits F.A.R. de 2 204 669,00 €:**

Depuis 2010 : ANAH : 142 dossiers déposés,
FAR : 116 dossiers déposés.

Consommation annuelle des crédits FAR : Dossiers soldés :

Consommation des crédits	93/2001	2002/2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Nombre de dossiers	332	305	52	55	71	67	67	949
Montant	449 360 €	771 095 €	158 672 €	84 613 €	142 643 €	110 730 €	93 540 €	1 810 653 €

L'achèvement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat n° 5 au 31 Décembre 2011 (article 7 de la convention signée le 16 octobre 2007), soulève deux points particuliers, à savoir :

1°) Quelques paiements FAR des années précédentes restent en attente et quelques dossiers restent à engager. Ces dossiers, présentés dans le tableau annexé, relèvent de l'OPAH N°5.

Il convient de prévoir l'engagement en 2012 de ces **13 derniers dossiers FAR relevant de l'OPAH n°5.**

Ces dossiers correspondent à 16 logements, figurant dans les tableaux ci-annexés pour une aide communale et régionale aux propriétaires, ainsi que pour une prime au conventionnement.

Ces dossiers comptent 9 Propriétaires Occupants dont 4 ayant des revenus modestes, et 4 Propriétaires Bailleurs, s'engageant à pratiquer des loyers intermédiaires et conventionnés.

Les travaux de réhabilitation concernent : pour l'un d'entre eux des changements de menuiseries, un avec des travaux d'électricité, huit pour des remises aux normes de confort des logements dont trois relevant d'une sortie d'insalubrité, et trois dossiers pour des travaux dans les parties communes.

Dans le cadre de la mobilisation du Parc Privé et selon l'Article 2 modifié du Règlement du FAR, trois dossiers à engager correspondent à trois primes au conventionnement pour le dispositif « Propriétaire Aixois Solidaire ».

2°) Par ailleurs, selon la délibération n° 2010.88 en date du 1^{er} Février 2010 qui approuve l'accord-cadre entre la Ville, la SEMEPA et l'ALPA relatif à la mise en place du dispositif de mobilisation du parc privé sur le Centre Ville d'Aix-en-Provence, et selon la délibération n°2010.339 en date du 12 Avril qui approuve le nouveau règlement du FAR, il convient de prévoir le prolongement du financement concernant l'attribution des primes au conventionnement d'un montant de 2 300,00 € par logement en direction des bailleurs pour les logements conventionnés et conventionnés très sociaux jusqu'au 31 Décembre 2012.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

1°) **DECIDER** de prendre en compte sur 2012 la liste des dossiers relevant de l'OPAH n °5, mentionnés dans le tableau annexé.

2°) **DECIDER** d'attribuer les aides communales d'un montant de 77 530,00 € et de procéder à l'avance des aides régionales aux propriétaires désignés dans le tableau annexé.

3°) **DECIDER** de maintenir le financement des primes au conventionnement d'un montant plafond de 2 300,00 € par logement dans le cadre du dispositif de mobilisation du parc privé jusqu'au 31 Décembre 2012.

4°) **DIRE** que les crédits nécessaires, soit seront inscrits au budget primitif de la Ville.

**2011.1357 - FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION - ACHEVEMENT DE L'OPAH N° 5 -
PRISE EN CONSIDERATION DES DOSSIERS**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION - COMMISSION N°44

FAR	DEMANDEUR		IMMEUBLE		TRAVAUX		SUBVENTION VILLE		Région	
									1/2 part Ville	
Réf. dossier	Nom, Prénom, Adresse	Nature de l'occupation		Adresse	Type Travaux	Montant réel	Montant subv.	Taux %	Montant €	Montant €
2011.67	Mme DE LALEU Estelle 1, Rue Matheron AIX-EN-PROVENCE	PO	R2	1 rue Matheron	Menuiseries	5 200 €	4 914 €	20	1 162 €	0 €
2011.68	Mme ROUX Etiennette 9, Bis Rue de la Molle AIX-EN-PROVENCE	PO	R1	9 Bis Rue de la Molle	RNC Insalubrité	62 405 €	30 000 €	20	6 000 €	3 000 €
2011.69	Mme LAPICORE Céline 1 Bis Cours d'Orbitelle AIX EN PROVENCE	PO	R1	1 Bis Cours d'Orbitelle	RNC Insalubrité	27 970 €	27 970 €	20	5 594 €	2 797 €
2011.70	Mr KAROUBY J.Marc 5, Rue du 4 Septembre AIX-EN-PROVENCE	PB	2LC	7 Mal Joffre	Primes "Propriétaire aixois solidaire"				4 600 €	
2011.71	Mr ANTREASSIAN Haroutune 11, Rue Léon Blum 13090 AIX-EN-PROVENCE	PB	LC	31 Rue Mérindol	RNC	29 832 €	28 850 €	10	2 885 €	1 443 €
					Prime "Propriétaire aixois solidaire"				2 300 €	
2011.72	Association "UN TOIT" 20/22 Rue Boulegon AIX-EN-PROVENCE	PB	1LCTS	20/22 rue Boulegon	RNC	37 200 €	35 261 €	10	3 526 €	1 763 €
2011.73	Mme FOULON Nicole 55, Rue d'Italie AIX-EN-PROVENCE	PO	R1	55 rue d'Italie	RNC	8 429 €	7 990 €	20	1 598 €	799 €
2011.74	Melle NASSE Simone 6, Rue Manuel AIX-EN-PROVENCE	PO	R3	6 Rue Manuel	CE	1 973 €	1 871 €	20	374 €	0 €
2011.75	Mme JULIO Eléonore 6, Rue Manuel AIX-EN-PROVENCE	PO	RM	6 Rue Manuel	CE	3 137 €	2 974 €	20	565 €	297 €
2011.76	Mme Karine LANGLOIS 37, Chemin du Vallon de l'Oriol 13007 MARSEILLE	PO	RM	26 bis rue Aumône Vieille	RNC	27 000 €	11 000 €	20	2 200 €	1 100 €
2011.77	M. Daniel KAMER 20 Rue Gaston de Saporta AIX-EN-PROVENCE	PO	R1	20 Rue Gaston de Saporta	RNC	98 119 €	13 000 €	20	2 600 €	1 300 €
2011.78	Mme Sarah PALMIER 4 Av Jules Ferry AIX-EN-PROVENCE	PO	R2	4 Av Jules Ferry	Electricité	2 077 €	1 969 €	20	393 €	0 €
2011.79	SCI GALERIE DES GRANDES ARCADES 6, Bd des Capucines 75009 PARIS	PB	6LI	10 Rue Vauvenargues	Insalubrité Parties Communes et Parties privatives	219 677 €	208 225 €	10	20 823 €	10 411 €
TOTAL						523 019 €	374 024 €		54 620 €	22 910 €
									77 530 €	